

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 janvier 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-01-001 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 janvier 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.10 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Désignation de membres du conseil d'administration
- 5.4 Prêt à usage / Corporation Brensims Itée / Passage temporaire / Partie du lot 4 559 873

Et en y retirant les points suivants :

- 18.13 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et présentation**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 8 décembre 2014, séance extraordinaire du budget et séance extraordinaire du 15 décembre 2014
 - 2.2 Présentation / Rapport de la situation financière du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 3. Période de questions**

- 4. Affaires du Conseil**
- 4.1 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / 50^e anniversaire / Commission scolaire des Trois-Lacs / Aide financière et logistique
 - 4.6 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti 2015 / Aide financière et achat de billets
 - 4.9 Sommet Culture de CGLU « Culture et Villes Durables » / Agenda 21 de la culture / Autorisation de participation
 - 4.10 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Désignation de membres du conseil d'administration
- 5. Greffe et affaires juridiques**
- 5.1 Règlement hors cour / 6200, rue des Hêtres / C.Q. 760-22-008780-143 / Autorisation de signature
 - 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-113 / Conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 5.3 Non-renouvellement / Bail / Rampe d'un quai de déchargement / 127, rue Dumont / Lot 1 545 929
 - 5.4 Prêt à usage / Corporation Brensims Itée / Passage temporaire / Partie du lot 4 559 873
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 28 novembre 2014 et 23 décembre 2014
- 7. Ressources humaines**
- 7.2 Assurance responsabilité professionnelle / Chambre des notaires du Québec / Exemption / Greffière adjointe
 - 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche temporaire / Coordonnateur en environnement
 - 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Désistement / Étudiant surveillant d'activités libres
 - 7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Étudiante surveillante d'activités libres
 - 7.6 Service des finances et de la trésorerie / Désistement / Commis aux comptes à payer
 - 7.7 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier / Commis aux comptes à payer
 - 7.8 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalière
 - 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
 - 7.10 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis - taxation/perception
 - 7.11 Direction générale / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste
 - 7.12 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation
 - 7.13 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations
 - 7.14 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Attribution de poste à titre régulier / Journalier
 - 7.15 Service des travaux publics / Prolongation de nomination temporaire / Contremaître
 - 7.17 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Chef de division – Entretien des infrastructures
 - 7.18 Service de sécurité incendie et Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature

- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Club de gymnastique Gymini / Inscriptions 2014 / Aide financière
 - 11.2 Club de natation Les Citadins / Inscriptions 2014 / Remboursement
 - 11.3 Club de natation Les Citadins / Compétition régionale / Aide financière
 - 11.4 Association de soccer FC 3 Lacs / Inscriptions 2014 / Remboursement
 - 11.5 Club de badminton Badclub junior Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2014 / Remboursement
 - 11.6 Demande de permis / Régie des alcools, des courses et des jeux / Service et vente de boissons alcooliques / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.2 Mandat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Biens et services cellulaires / Autorisation de signature
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605
 - 14.2 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-14-15 / Entrepreneur général / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation sans tranchée
 - 15.2 Ordres de changement n°s 2 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691
 - 15.3 Ordres de changement n°s 10, 14, 15, 16, 21, 24, 28 et 31 / Appel d'offres du MTQ n° 8701-13-1102 / Dossier de la Division technique n° 202.110.1673.12 / Réaménagement de l'avenue Saint-Charles (phase 2) / Règlement n° 1673
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 16 décembre 2014
 - 16.2 Dérogation mineure / 210, rue Valois / Cabanons / Lot 1 546 208 / Zone H3-605 / CCU n° 14-12-191
 - 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Intersection du boulevard Harwood et de la route De Lotbinière / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Grille des usages et normes / Zone C2-716 / CCU n° 14-12-192
 - 16.4 PIIA / 1055, rue Valois / Enseigne à plat sur bâtiment / Lots 1 870 637 et 1 543 589 / Zone I2-650 / CCU n° 14-12-193
 - 16.5 PIIA / 558, chemin de l'Anse / Nouvelle construction résidentielle unifamiliale / Lot 5 423 149 / Zone A-846 / CCU n° 14-12-194
 - 16.6 PIIA / 201, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne / Lot 1 546 310 / Zone C2-526 / CCU n° 14-12-195

- 16.7 PIIA / 22600, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes au mur / Lot 5 423 845 / Zone C3-123 / CCU n° 14-12-196
- 16.8 PIIA / 3051, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes au mur / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 14-12-197
- 16.9 Dérogation mineure / 2088, rue de Bordeaux / Piscine semi-creusée / Lot 3 788 905 / Zone H1-205 / CCU n° 14-12-198
- 16.10 Dérogation mineure / 955, rue des Nénuphars / Marge de recul / Lot 3 745 094 / Zone H3-446 / CCU n° 14-12-199
- 16.11 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Enseignes directionnelles / Lot 5 034 493 / Zone I1-207 / CCU n° 14-11-187 / Modification de la résolution 14-12-1261
- 16.12 Direction de la santé publique de la Montérégie et Centre de santé et de services sociaux / Entente de collaboration / Évaluation d'impact sur la santé / Revitalisation du secteur du boulevard Harwood

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.2 Adoption / Règlement n° 1586-02 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-220 / Voie de circulation sous forme de ponceau / Zone inondable / Lot 2 437 662 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et le chemin Dumberry
- 18.4 Adoption second projet / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes
- 18.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1271-02 / Comité consultatif d'urbanisme / Modification / Article 7 / Remplacement des membres
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1694-02 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330)
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-01-002 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 8 décembre 2014;
- séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2014;
- séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-01-003 Présentation / Rapport de la situation financière du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q. 2014, c. 15);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prenne acte de la présentation du rapport de la situation financière du *Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion* préparé par Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., fondé sur les conclusions de l'évaluation actuarielle visée à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

« ADOPTÉE »

15-01-004 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-01-005 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / 50^e anniversaire / Commission scolaire des Trois-Lacs / Aide financière et logistique

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, technique et logistique présentée à la Ville par l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes pour l'organisation des festivités entourant son 50^e anniversaire;

CONSIDÉRANT l'importance de cette institution au sein de la collectivité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie à la Commission scolaire des Trois-Lacs une aide financière de 5 000 \$ pour l'organisation des festivités du 50^e anniversaire de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

QU'en outre, une aide technique et logistique raisonnable soit fournie au comité organisateur de cet événement, le tout en fonction des disponibilités et ressources de la Ville;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire soit désigné à titre d'interlocuteur de première ligne auprès du comité organisateur pour la présentation de toute demande à la Ville;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-130-00-419	(Services professionnels)	5 000 \$
À : 02-110-00-970	(Subventions – Conseil)	5 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-006 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti 2015 / Aide financière et achat de billets

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. à l'égard des coûts reliés à la location de la cafétéria pour la tenue de son souper spaghetti annuel ainsi que l'invitation à participer à l'événement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. à titre d'aide financière pour la tenue de son souper spaghetti le 18 avril 2015;

QUE la Ville autorise l'achat de 20 billets au montant de 12 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister à l'événement;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-007 Sommet Culture de CGLU « Culture et Villes Durables » / Agenda 21 de la culture / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion, à la suite du succès de l'initiative de médiation culturelle *Je suis...*, a été retenue comme ville pilote par l'organisme Cité et gouvernement locaux unis (CGLU) dans le cadre du renouvellement de l'Agenda 21 de la culture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a été invitée à donner, lors du Sommet Culture de CGLU qui se tiendra à Bilbao du 18 au 20 mars 2015, une conférence dans le cadre de la Séance vouée aux « villes leaders de l'Agenda 21 de la culture »;

CONSIDÉRANT la visibilité exceptionnelle et le rayonnement international qu'apporte cet événement à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville à y participer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de M. Guy Pilon, maire, de M. Régnald Gabriele, conseiller responsable des arts et de la culture, et de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, au Sommet Culture de CGLU qui se tiendra à Bilbao, en Espagne, du 18 au 20 mars 2015;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participants à cette fin leur soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-008 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Désignation de membres du conseil d'administration

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient renouvelés rétroactivement au 22 novembre 2014 les mandats de M. Guy Pilon, maire, et de M^{me} Céline Chartier, conseillère du district 4, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour une période de trois ans;

QUE soit nommé rétroactivement au 22 novembre 2014 M. Gabriel Parent, conseiller du district 6, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour une période de trois ans.

« ADOPTÉE »

15-01-009 Règlement hors cour / 6200, rue des Hêtres / C.Q. 760-22-008780-143 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours intenté par le propriétaire d'un immeuble sis au 6200, rue des Hêtres, à l'encontre du constructeur et de la Ville relatif à la non-conformité de son système de traitement des eaux usées dans le dossier de la Cour du Québec du district de Beauharnois portant le numéro 760-22-008780-143;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, sans admission et dans l'unique objectif d'éviter les coûts et aléas d'une procédure judiciaire contestée, de régler hors cour le présent litige;

CONSIDÉRANT que la participation de la Ville dans le règlement de ce litige s'élève à 10 000 \$, soit le tiers de la somme totale payée à la partie demanderesse;

CONSIDÉRANT que la Ville est représentée, dans ce dossier, par les procureurs de son assureur et que ceux-ci recommandent l'acceptation de ce règlement hors cour;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le règlement hors cour tel que décrit ci-haut et autorise le greffier à signer tout document requis à cette fin et le trésorier à émettre le paiement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-010 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-113 / Conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 3 août 2009, le Règlement n° 1275-113 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges »;

CONSIDÉRANT que certaines mesures ont été omises dans la section « TERRAIN » de la grille des usages et normes des zones H5-105, H1-208, H1-210, H5-224, H1-225 et H5-254 au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT la liste de ces omissions préparée par M. Martin Paré, conseiller - Mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-113 donné par la greffière adjointe le 6 janvier 2015.

« ADOPTÉE »

**15-01-011 Non-renouvellement / Bail / Rampe d'un quai de déchargement /
127, rue Dumont / Lot 1 545 929**

CONSIDÉRANT l'entente pour la location, à même le domaine public, d'un espace permettant une rampe pour un quai de déchargement à l'arrière de l'immeuble sis au 127, rue Dumont, laquelle a été autorisée par la résolution 84-99 de la Ville de Dorion en date du 9 avril 1984 et reconduite depuis par période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la résolution précitée localise erronément l'immeuble au 127, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les termes de cette entente;

CONSIDÉRANT l'article 2 de cette entente prévoyant la transmission d'un avis de trois mois avant l'échéance pour son non-renouvellement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au signataire de l'entente et au propriétaire de l'immeuble sis au 127, rue Dumont, un avis à l'effet que cette entente ne sera pas renouvelée à son terme;

QUE le greffier soit autorisé à négocier avec le propriétaire de l'immeuble les termes et conditions d'une nouvelle entente.

« ADOPTÉE »

**15-01-012 Prêt à usage / Corporation Brensim Itée / Passage temporaire /
Partie du lot 4 559 873**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir sur une partie du lot 4 559 873 un passage temporaire consistant en un lien pour piétons ou usagers du vélo facilitant et permettant un meilleur accès pour les citoyens à la gare Vaudreuil de l'Agence métropolitaine de transport;

CONSIDÉRANT que Corporation Brensim Itée, propriétaire du lot, consent à l'aménagement et l'établissement dudit passage temporaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le prêt à usage à intervenir avec Corporation Brensim Itée pour un passage temporaire sis sur une partie du lot 4 559 873, le tout tel que montré à la description technique portant le numéro T18162-5-14, minute 14343, préparée par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 4 décembre 2014, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-01-013 Dépôt de listes des comptes – échéances du 28 novembre 2014 et 23 décembre 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 28 novembre 2014 pour un montant totalisant 3 048 972,75 \$;
- échéance du 23 décembre 2014 pour un montant totalisant 6 903 799,46 \$.

15-01-014 Assurance responsabilité professionnelle / Chambre des notaires du Québec / Exemption / Greffière adjointe

CONSIDÉRANT que M^e Mélissa Côté est membre de la Chambre des notaires du Québec et occupe à titre exclusif pour la Ville de Vaudreuil-Dorion le poste de greffière adjointe au sein du Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'article 1 du *Règlement sur la souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec* (RLRQ, c. N-3, r. 14);

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec couvre les conséquences de toute erreur ou omission de M^e Mélissa Côté dans le cadre de son emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Mélissa Côté, notaire, dans l'exercice de ses fonctions;

QUE la Ville indemnise le Fonds de tout débours ou toute indemnité qu'elle aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de M^e Côté dans l'exercice de ses fonctions, et ce, même au-delà de la fin du lien d'emploi;

QUE la Ville renonce à tout recours récursoire contre M^e Côté et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds, ceci, entre autres en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du Fonds;

ET QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-01-015 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche temporaire / Coordonnateur en environnement

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-951;

CONSIDÉRANT les besoins au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire ainsi qu'au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Hugues Charbonneau, chef de division – Environnement, en date du 8 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M. Mathieu Normandeau à titre de coordonnateur en environnement au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, jusqu'au 3 juillet 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 10 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-016 Service des loisirs et de la vie communautaire / Désistement / Étudiant surveillant d'activités libres

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-940;

CONSIDÉRANT le désistement de M. Marc-Olivier Landry, étudiant surveillant d'activités libres au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin au lien d'emploi entre M. Marc-Olivier Landry et la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 5 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-01-017 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Étudiante surveillante d'activités libres

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 5 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Gabrielle Bélanger à titre d'étudiante surveillante d'activités libres au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 13 décembre 2014 et le 15 avril 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-018 Service des finances et de la trésorerie / Désistement / Commis aux comptes à payer

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-1290;

CONSIDÉRANT le désistement de M^{me} Jessika Gauthier, commis aux comptes à payer, en date du 6 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin au lien d'emploi entre M^{me} Jessika Gauthier et la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 6 janvier 2015.

« ADOPTÉE »

**15-01-019 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier /
Commis aux comptes à payer**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Nathalie Roussel au poste régulier à temps complet de commis aux comptes à payer au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 20 janvier 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Roussel devra compléter une période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 de la convention collective en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Roussel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-020 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalière

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, en date du 1^{er} décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Jessica Lavergne à titre de journalière temporaire au sein du Service des travaux publics, et ce, pour la période comprise entre le 7 septembre et le 19 décembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

**15-01-021 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier
saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-949;

CONSIDÉRANT la prolongation de la période d'essai de M. Bruce Beauchesne, journalier régulier saisonnier, afin qu'il puisse compléter sa démarche dans le but d'obtenir son permis de conduire classe 3 tel qu'exigé;

CONSIDÉRANT que M. Beauchesne a présenté une preuve de l'obtention de son permis de conduire classe 3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Bruce Beauchesne dans son poste de journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 19 janvier 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Beauchesne.

« ADOPTÉE »

**15-01-022 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire /
Commis - taxation/perception**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M^{me} Diane Michelin, chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, en date du 8 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Sylvie Bois au poste de commis – taxation/perception au sein de la division – Revenus du Service des finances et de la trésorerie, à compter du 9 décembre 2014, dans le cadre d'un remplacement, et ce, jusqu'au retour à temps complet de la titulaire du poste, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-023 Direction générale / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M^{me} Sylvie L'Écuyer, adjointe à la direction générale et à la mairie, en date du 1^{er} décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Diane Montpetit à titre de secrétaire-réceptionniste au sein de la Direction générale, et ce, pour la période comprise entre le 3 et le 15 décembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

**15-01-024 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Prolongation d'embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-854;

CONSIDÉRANT les besoins au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections, en date du 11 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M. François Bourret à titre d'inspecteur à la réglementation au sein de la division - Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, jusqu'au 6 mars 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-025 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-682;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 18 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Stéphane Massicotte dans son poste régulier à temps complet de capitaine aux opérations, et ce, à compter du 14 janvier 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Massicotte.

« ADOPTÉE »

15-01-026 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Attribution de poste à titre régulier / Journalier

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'attribution du poste régulier à temps complet de journalier au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics à M. Patrick Briard, et ce, à compter du 12 janvier 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Briard devra compléter une période de familiarisation de trois mois prenant fin le 12 avril 2015 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics ou de son représentant, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est également entendu que M. Briard devra obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de neuf mois suivant sa nomination, et ce, conformément à l'article B) de l'annexe « G » de la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Patrick Briard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-027 Service des travaux publics / Prolongation de nomination temporaire / Contremaître

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-1206;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 15 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation de la nomination temporaire de M. Michel Denault au poste de contremaître pour la période comprise entre le 20 décembre 2014 et le 19 janvier 2015;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période M. Denault bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 – échelon 3, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la Politique salariale RH1-VD-95 ainsi qu'à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-028 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Chef de division – Entretien des infrastructures

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Bruno Possa au poste régulier de chef de division – Entretien des infrastructures au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 13 janvier 2015, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Possa aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Possa;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-029 Service de sécurité incendie et Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que M. Michel Denault occupe le poste de capitaine à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie et qu'il y a lieu de renouveler ses conditions de travail;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat individuel de travail à intervenir avec M. Michel Denault ainsi que tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-030 Club de gymnastique Gymini / Inscriptions 2014 / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de gymnastique Gymini à l'égard des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion pour les activités du club en 2014;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant maximum de 55 449 \$ soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière pour l'année 2014 en vertu du programme d'aide financière aux organismes – volet subventions aux participants;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-01-031 Club de natation Les Citadins / Inscriptions 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de natation Les Citadins une somme maximale de 10 971,33 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2014;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-01-032 Club de natation Les Citadins / Compétition régionale / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club de natation Les Citadins dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale sanctionnée par l'ANRSO;

CONSIDÉRANT que cette compétition s'est déroulée dans le cadre du réseau civil du club;

CONSIDÉRANT que 45 % des nageurs du club proviennent de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les frais de location encourus pour la tenue de cet événement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 365 \$ soit versé au Club de natation Les Citadins à titre d'aide financière spéciale dans le cadre d'une compétition régionale tenue le 13 décembre 2014 à la piscine intérieure de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-01-033 Association de soccer FC 3 Lacs / Inscriptions 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer FC 3 Lacs a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que onze participants n'ont pu bénéficier de la réduction de 25 % puisqu'ils n'avaient pas la carte de citoyen au moment de l'inscription, laquelle était essentielle pour l'obtention du rabais auprès de l'association;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de cette situation dû à la mise en place de la nouvelle politique d'aide financière aux inscriptions;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'exceptionnellement, la Ville autorise le trésorier à rembourser directement aux parents des jeunes inscrits sur la liste déposée par l'Association de soccer FC 3 Lacs le rabais de 25 % pour la saison 2014, le tout pour un montant maximal de 459 \$;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-01-034 Club de badminton Badclub junior Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de badminton Badclub junior Vaudreuil-Dorion une somme maximale de 950 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2014;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-01-035 Demande de permis / Régie des alcools, des courses et des jeux / Service et vente de boissons alcooliques / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion organise occasionnellement des activités où il est prévu de servir ou vendre des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT que des demandes de permis pour le service ou la vente de boissons alcooliques doivent être présentées à la Régie des alcools, des courses et des jeux par un représentant mandaté par résolution de l'organisme demandeur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur général, le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ou le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande pour l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de servir ou vendre des boissons alcooliques lors de réceptions ou événements.

« ADOPTÉE »

15-01-036 Mandat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Biens et services cellulaires / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour adhérer à un contrat à exécution sur demande pour l'achat regroupé de biens et services cellulaires;

CONSIDÉRANT que le CSPQ est un organisme du gouvernement du Québec regroupant plusieurs municipalités, ministères et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au CSPQ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite adhérer à ce regroupement d'achats visant l'acquisition de biens et services cellulaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confie au CSPQ le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres visant la conclusion d'un contrat à exécution sur demande pour l'acquisition de biens et services cellulaires;

QUE la Ville a complété pour le CSPQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription;

QUE le CSPQ pourra adjudger, au nom de la Ville, le contrat précité selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer un abonnement annuel au CSPQ, selon le tarif en vigueur, pour l'utilisation dudit regroupement d'achats;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire concernant l'adhésion à l'appel d'offres public avec le CSPQ pour l'achat regroupé de biens et services cellulaires.

« ADOPTÉE »

**15-01-037 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 /
Entrepreneur général / Préachat et installation du système de la filière
de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées (appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2) – Règlement n° 1605 » totalisant un montant de 160 949,68 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

**15-01-038 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 /
Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de
filtration / Règlement n° 1665**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 6 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 238 162,53 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1665.

« ADOPTÉE »

**15-01-039 Ordres de changement n^{os} 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-14-15 /
Entrepreneur général / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau
potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de
l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation
sans tranchée**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation sans tranchée – appel d'offres n° 401-110-14-15 » totalisant un montant de 37 100 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-01-040 Ordres de changement n^{os} 2 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2 et 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 » totalisant un montant de 2 403,18 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1691.

« ADOPTÉE »

15-01-041 Ordres de changement n^{os} 10, 14, 15, 16, 21, 24, 28 et 31 / Appel d'offres du MTQ n° 8701-13-1102 / Dossier de la Division technique n° 202.110.1673.12 / Réaménagement de l'avenue Saint-Charles (phase 2) / Règlement n° 1673

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 10, 14, 15, 16, 21, 24, 28 et 31 de l'entrepreneur général reliés au projet « Réaménagement de l'avenue Saint-Charles (phase 2) – appel d'offres du MTQ n° 8701-13-1102 » totalisant un montant de 91 046,45 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1673.

« ADOPTÉE »

15-01-042 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 16 décembre 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 16 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-01-043 Dérogation mineure / 210, rue Valois / Cabanons / Lot 1 546 208 / Zone H3-605 / CCU n° 14-12-191

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Pierre-Luc Langevin;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-191 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 décembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 210, rue Valois;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 210, rue Valois, afin d'autoriser :

- deux cabanons à une distance inférieure à 1 mètre en dérogation à l'article 2.2.4 du Règlement de zonage n° 1275;
- trois cabanons totalisant 30,36 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un maximum de deux cabanons d'une superficie totale ne dépassant pas 25 mètres carrés;

le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, en date du 3 octobre 2014, dossier 2070-1, minute n° 12385.

« ADOPTÉE »

15-01-044 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Intersection du boulevard Harwood et de la route De Lotbinière / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Grille des usages et normes / Zone C2-716 / CCU n° 14-12-192

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-192 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 dans le but de modifier la grille des usages et normes de la zone C2-716 afin de permettre :

- l'usage habitation mixte (H5);
- une hauteur de bâtiment de trois étages;
- une marge avant de 0 mètre pour la route de Lotbinière seulement;
- un rapport plancher/terrain de 1,08;
- les portes de service du côté de la rue Chicoine;
- le stationnement en sous-sol pour un bâtiment de trois étages;
- l'absence d'écran végétal tel que requis à l'article 3.2.54 du Règlement de zonage n° 1275;
- le stationnement à moins de 3 mètres de l'emprise des voies publiques;
- des bâtiments de plus de 2 000 mètres carrés sans bande paysagère de 3 mètres de largeur;

ET QUE soit mandaté à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

15-01-045 PIIA / 1055, rue Valois / Enseigne à plat sur bâtiment / Lots 1 870 637 et 1 543 589 / Zone I2-650 / CCU n° 14-12-193

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-193 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1055, rue Valois, l'installation d'une enseigne à plat sur bâtiment, le tout tel que montré au plan n° PR1114-1 préparé par Latreille Enseignes en date du 7 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-01-046 PIIA / 558, chemin de l'Anse / Nouvelle construction résidentielle unifamiliale / Lot 5 423 149 / Zone A-846 / CCU n° 14-12-194

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-194 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 558, chemin de l'Anse, le projet de nouvelle construction résidentielle unifamiliale, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les fenêtres du rez-de-chaussée devront être plus grandes qu'à l'étage et devront être uniformes et de proportions équivalentes;
- le stationnement en cour avant parallèle à la voie publique ainsi que la deuxième entrée charretière sont refusés afin de préserver la plus grande superficie boisée possible.

« ADOPTÉE »

15-01-047 PIIA / 201, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne / Lot 1 546 310 / Zone C2-526 / CCU n° 14-12-195

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-195 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement n° 1277 sur les PIIA, les enseignes doivent s'intégrer et s'harmoniser à l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment ne se prête pas au type d'affichage à plat au mur;

CONSIDÉRANT que le bois est majoritairement présent dans les composantes des enseignes du voisinage ainsi que sur l'enseigne communautaire existante du bâtiment;

CONSIDÉRANT la présence d'une enseigne détachée de type communautaire et qu'un espace est disponible pour recevoir au moins une autre enseigne;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 201, avenue Saint-Charles, le projet d'affichage tel que montré aux plans préparés par Neoprint en date du 19 novembre 2014 puisqu'il ne répond pas aux objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA concernant l'harmonisation au bâtiment et l'intégration à l'environnement immédiat.

« ADOPTÉE »

**15-01-048 PIIA / 22600, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes au mur /
Lot 5 423 845 / Zone C3-123 / CCU n° 14-12-196**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-196 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22600, chemin Dumberry, l'installation de deux enseignes au mur, le tout tel que montré à la fiche technique couleur datée du 11 décembre 2014, page 1/2, révision 01, dessinée par M^{me} Geneviève Masson, designer d'intérieur.

« ADOPTÉE »

**15-01-049 PIIA / 3051, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes au mur /
Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 14-12-197**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-197 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3051, boulevard de la Gare, l'installation de trois nouvelles enseignes au mur, le tout tel que montré au document préparé par International Neon, révision n° 5, en date du 3 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

**15-01-050 Dérogation mineure / 2088, rue de Bordeaux / Piscine semi-creusée /
Lot 3 788 905 / Zone H1-205 / CCU n° 14-12-198**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Kathleen Thomas;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-198 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 décembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2088, rue de Bordeaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2088, rue de Bordeaux, afin d'autoriser une piscine semi-creusée à une distance de 1,45 mètre de la ligne arrière en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

À 20 h 58, le conseiller M. Réналd Gabriele quitte son siège.

**15-01-051 Dérogation mineure / 955, rue des Nénuphars / Marge de recul /
Lot 3 745 094 / Zone H3-446 / CCU n° 14-12-199**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Sylvain Farand inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-12-199 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 décembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 955, rue des Nénuphars;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 955, rue des Nénuphars, afin d'autoriser une marge de recul avant de 3,40 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-446 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge minimale de recul de 7,50 mètres.

« ADOPTÉE »

15-01-052 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Enseignes directionnelles / Lot 5 034 493 / Zone I1-207 / CCU n° 14-11-187 / Modification de la résolution 14-12-1261

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-1261 acceptant une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes directionnelles conditionnellement, notamment, à ce qu'il n'y ait pas d'autres enseignes sur poteau pour identifier l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il appert que l'entreprise possède déjà une enseigne sur poteau servant à l'identifier;

CONSIDÉRANT que la présence de cette enseigne existante ne vient pas alourdir le paysage en ce qui a trait au nombre d'enseignes puisqu'elle ne dépasse pas 3 mètres de hauteur par rapport au sol et qu'elle est entourée d'arbustes;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier la résolution 14-12-1261;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 14-12-1261 soit modifiée en y retirant au premier paragraphe la condition suivante :

« qu'il n'y ait pas d'autres enseignes sur poteau pour identifier l'entreprise ».

« ADOPTÉE »

À 21 h 01, le conseiller M. Rénaud Gabriele reprend son siège.

15-01-053 Direction de la santé publique de la Montérégie et Centre de santé et de services sociaux / Entente de collaboration / Évaluation d'impact sur la santé / Revitalisation du secteur du boulevard Harwood

CONSIDÉRANT que la Direction de la santé publique (DSP) et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montérégie ont proposé à la Ville de réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) dans le cadre du projet de revitalisation du secteur du boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT qu'une EIS consiste en un exercice d'évaluation neutre, objectif et impartial et que la DSP et le CSSS s'engagent à agir en tant que tierce partie indépendante afin d'émettre des recommandations non contraignantes;

CONSIDÉRANT qu'une telle évaluation s'intègre bien dans le processus de consultations publiques du projet de revitalisation du secteur du boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion consente à participer au projet de recherche *Évaluation des effets de la pratique de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) en Montérégie* en collaboration avec la Direction de la santé publique et le Centre de santé et de services sociaux dans le but de réaliser une EIS dans le cadre du projet de revitalisation du secteur du boulevard Harwood;

QUE M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire, soit nommé à titre de représentant de la Ville dans le cadre de ce projet et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-01-054 Adoption / Règlement n° 1586-02 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1586-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1586-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles ».

« ADOPTÉE »

15-01-055 Adoption / Règlement n° 1275-220 / Voie de circulation sous forme de ponceau / Zone inondable / Lot 2 437 662 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et le chemin Dumberry

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 décembre 2014 un projet de règlement portant le n° 1275-220 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 janvier 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-220 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-220 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de prévoir, à l'égard du lot 2 437 662, une dérogation afin de permettre une voie de circulation sous forme de ponceau dans une zone d'inondation ».

« ADOPTÉE »

15-01-056 Adoption second projet / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 décembre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-221 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 janvier 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-221 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'établir des normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans la zone H3-358 »

soit adopté en remplaçant le libellé du nouvel article 3.2.117, ajouté au Règlement de zonage numéro 1275 à l'article 1, par le suivant :

3.2.117 Garages en sous-sol pour les habitations multifamiliales

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent règlement, sont autorisés les garages en sous-sol pour les habitations multifamiliales de trois (3) étages ou moins, et ce, au même étage que des logements présents dans le bâtiment, mais aux conditions suivantes :

- a) aucune porte de garage ne peut être située sur une façade principale;*
- b) le niveau du sol pris à la ligne de propriété après travaux d'aménagement de l'allée d'accès au garage en sous-sol doit être plus élevé d'au moins dix centimètres (10 cm) par rapport au haut de la bordure de béton sise en front, le tout de façon à créer une pente ascendante entre la rue et ladite ligne de propriété. Dans le cas où la descente d'accès au garage en sous-sol aboutit à une aire de stationnement extérieure, une surélévation de chaussée d'au moins dix centimètres (10 cm) entre l'aire de stationnement adjacente et la descente d'accès au garage en sous-sol doit être aménagée de façon à éviter l'évacuation des eaux de ruissellement en contrebas vers le garage en sous-sol;*
- c) la descente ou allée d'accès au garage ne doit pas avoir une pente supérieure à 15 %;*
- d) la cloison séparatrice entre le garage en sous-sol et les espaces communs ou de vie en sous-sol doit être étanche à l'eau et imperméable sur une hauteur minimale de quinze centimètres (15 cm) par rapport au plus haut niveau du plancher du garage adjacent.*

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-01-057 Adoption second projet / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 décembre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-222 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 janvier 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-222 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés pour la zone P2-350 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-01-058 Adoption / Règlement n° 1271-02 / Comité consultatif d'urbanisme / Modification / Article 7 / Remplacement des membres

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1271-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1271-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 de manière à modifier l'article 7 concernant le remplacement des membres du Comité consultatif d'urbanisme ».

« ADOPTÉE »

15-01-059 Avis de motion / Règlement n° 1694-02 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330)

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

15-01-060 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-223 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 février 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-01-061 Avis de motion / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275.

15-01-062 Autorisation de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la direction générale :

- Tenue d'une collecte de fonds au 585, avenue Saint-Charles, le 13 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-01-063 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-01-064 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-01-065 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 24 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier